

FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE
Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

AMF Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS Tél. : 01 53 45 62 48 / 77 Fax : 01 53 45 62 68
--

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L. 233-8 du code de commerce.

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- * Nom et Prénom : MELMER Catherine
- * Tel : 01.53.83.95.60. Fax : 01.53.83.95.74. Email : cmelmer@eem-group.com

• **Société déclarante :**

- * Dénomination sociale : **ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**
- * Adresse du siège social : 48, Ave Victor Hugo – 75116 PARIS
- * Marché Réglementé (Eurolist) : **Compartiment C**

1. **Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante :** **3.250.000**

2. **Nombre total de droits de vote théoriques de la société déclarante :** **4.286.855**

Déduction faite des actions d'autocontrôle : 4.209.714 droits de vote exerçables

- * Origine de la variation : droits de vote double
- * Date à laquelle cette variation a été constatée : 6 septembre 2013

Lors de la précédente déclaration en date du 4 septembre 2013,

- * le nombre total d'actions était égal à : 3.250.000
- * le nombre total de droits de vote était égal à 4.411.855

• **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

☒ NON

Fait à Paris le 9 septembre 2013

Catherine MELMER
Service Juridique